

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

M. l'abbé Georges Lavoie, 81. — Mois du Saint Rosaire, 82. — Une règle invariable, 82. — De l'éducation des enfants, 82. — Consultation, 83. — Une Encyclique à méditer, 84. — Les commerçants, 84. — Les écoles de Manitoba, 84. — La conduite de l'Angleterre dans l'Afrique centrale, 85. — Léon Gautier, 87. — Reconnaissance à Mgr de Laval, 88. — Docteur, 88. — L'abbé Daens, 89. — Scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel, 89. — Les colporteurs de bibles protestantes, 89. — Labrador et Anticosti, 90. — Histoire du Cap-Santé, 90. — Memento hebdomadaire, 96.



M. l'abbé Georges Lavoie (1).

(1) Voir No 2 du Volume IX de la Semaine Religieuse.
No 6 — 2 octobre, 1897.

Mois du Saint Rosaire

Pendant le mois d'octobre, les fidèles qui récitent le chapelet et les litanies de la Sainte Vierge suivies d'une prière à saint Joseph, peuvent gagner tous les jours une indulgence de sept ans et sept quarantaines, et une indulgence plénière, une fois dans le mois, aux conditions ordinaires de la confession et de la communion, s'ils ont assisté dix fois aux exercices publics, ou si, légitimement empêchés, ils les ont faits en particulier.

Une règle invariable.

Pour la publication et l'acquisition de tout ouvrage racontant des visions, prophéties, miracles, etc, ainsi que pour la foi qu'il y faut ajouter, il y a une règle bien simple et qui ne souffre pas d'exceptions : jeter au panier toute production non revêtue de l'approbation ecclésiastique.

Manquer à ce devoir que nous impose l'Eglise, c'est une faute, et c'est, de plus, s'exposer à être dupe.

De l'éducation des enfants

Il ne faut pas élever les enfants pour le monde, mais pour le ciel.

Les enfants viennent de Dieu et doivent retourner à Dieu. L'âme de l'enfant ne désire pas seulement les jeux et les amusements, mais elle est affamée du mystérieux, de l'inconnu, et s'intéresse à tout ce qui regarde le ciel et l'éternité. Elle aime entendre parler des choses de la religion et des fêtes de l'année, et le récit de la vie des saints a pour elle un attrait particulier.

Pères chrétiens, racontez donc à vos enfants les principaux épisodes de la Sainte Ecriture, l'histoire de Joseph, de Tobie et d'une foule d'autres personnages de l'ancien Testament, et vous verrez avec quelle attention ils vous écouteront. Mères chrétiennes, placez souvent sous leurs regards les images des saints pour alimenter en eux l'esprit de religion ; ils déposent dans leurs cœurs les germes de la vraie piété ; ils leur inculquent la crainte de Dieu. Que les méthodes d'éducation sont souvent

bien différentes ! aussi, il faut voir comme la masse des jeunes gens est rebelle à toute autorité. Jésus-Christ nous a enseigné lui-même que les petits enfants ont la qualité requise pour devenir membres de son royaume : la simplicité du cœur. C'est donc à cela que doit tendre toute éducation qui veut élever les enfants pour Dieu.

N'oublions pas ce que Jésus a fait à Jérusalem où il avait été laissé par ses parents. Il est allé s'asseoir au milieu des Docteurs de la loi, bien qu'il n'eût que douze ans. Il a voulu nous faire comprendre que les enfants ont un esprit pour comprendre les choses de Dieu ; un cœur pour aimer Dieu ; une âme pour converser avec les âmes ; une imagination pour contempler les choses célestes.

Les enfants sont donc un dépôt sacré que les parents doivent garder avec le plus grand soin.

Consultation

Pour gagner les indulgences attachées à la prière *En ego, o bone, etc.*, on doit prier à l'intention du Souverain Pontife, mais ; (a) doit-on dire ces prières aussi à genoux et devant le crucifix ; et (b) doit-on les dire immédiatement après la prière *En ego* ; ou bien peut-on les remettre jusque pendant la journée ?

R. (a) Il n'est pas requis que l'on dise ces prières à genoux ; cette condition n'est pas même nécessaire lorsqu'on récite la prière *En ego* elle-même. Seule aussi la prière *En ego* doit être dite devant le crucifix.

(b) On peut réciter ces prières à n'importe quel moment de la journée où l'on accomplit les autres conditions.

Une Encyclique à méditer

Nous avons reproduit dernièrement quelques passages de l'Encyclique "*Militantis Ecclesiae*," à l'occasion du troisième centenaire de la mort du Bienheureux Pierre Canésius. Mgr Bégin vient de la communiquer à son clergé, et fait en même temps des recommandations que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

" Vous lirez avec attention, dit-il, cette magnifique Encyclique qu'on dirait avoir été écrite pour notre Canada ; elle devrait

être l'objet des méditations et du clergé et de tous nos hommes publics, leur boussole directrice au milieu du dédale obscur des opinions certainement et gravement erronées qui se sont produites concernant la question scolaire. ”

Les commerçants

La première obligation du commerçant est la loyauté. Il ne doit pas tromper sur la qualité, sur la provenance, sur la quantité, sur le poids.

Il s'expose à faire une vente nulle en équité ou devant la justice, s'il dissimule des défauts importants dans l'objet vendu.

Il ne lui est pas permis non plus de vendre à n'importe à quel prix. Tout acheteur qui a payé trop cher, dit avec raison : “ J'ai été volé. ”

Tous les moralistes enseignent qu'il y a un juste prix, un prix moyen.

Le juste prix est fixé par l'estimation commune.

Ce juste prix, dans le commerce, comprend le coût des marchandises, les frais, les risques, le gain modéré du commerçant. Dans l'industrie, il comprend la matière première, les salaires des ouvriers, l'amortissement de l'outillage, le salaire de l'industriel et le profit modéré du Capital placé dans l'entreprise.

Outre le prix moyen déterminé par l'usage ou l'estimation commune, il y a le prix *minimum* au-dessous duquel le vendeur est frustré ; et le prix *maximum*, au-dessus duquel l'acheteur est volé.

S. Liguori faisait varier de 95 à 105 le prix d'une marchandise dont la valeur moyenne était cotée à 100. Le P. Lehmkühl dit qu'aujourd'hui il faut élargir les limites entre 90 et 110.

Quand aux accaparements opérés par les spéculateurs pour fausser les prix d'une marchandise déterminée ; pour exploiter les consommateurs, ils ne sont pas autre chose que le *vol en grand*, et devraient être rendus impossibles et sévèrement punis par les lois.

Les écoles de Manitoba

Cent trente enfants se sont fait inscrire le jour de l'ouverture des classes à l'école des Frères de Ste-Marie.

Le lendemain on y comptait cent trente-neuf enfants. Or l'année passée, le jour de l'ouverture des classes, à la même école on n'avait compté que quatre-vingt-dix-sept enfants.

Même succès à l'école des Sts-Anges. Soixante-seize enfants sont inscrits cette année le jour de l'ouverture, tandis qu'on n'en avait reçu que soixante et quatre le même jour l'année passée.

Véritable succès également à l'académie Ste-Marie et à l'école Saint-Joseph.

A Ste-Anne, toutes les écoles sont ouvertes comme écoles catholiques libres. Il y en a cinq !

L'école des Rdes Sœurs Grises compte déjà cent vingt enfants avec vingt pensionnaires ! Un de ces cinq arrondissements avait fait le malheureux essai d'une école publique.

Or, cet arrondissement scolaire qui n'avait pas un sou de dettes avant cette époque, a contracté " malgré les octrois de la municipalité et du gouvernement, " pendant qu'il a été sous le régime Greenway, une dette de " deux cent cinquante piastres ! "

Et on nous affirme qu'il en est de même pour le district Carnot à St-Claude ! Est-ce ça la fameuse supériorité des écoles publiques ?

C'est le seul arrondissement scolaire de la paroisse qui ait des dettes !

Les deux commissaires qui avaient fait passer cette école sous le régime Greenway ont quitté la paroisse, pauvres et ruinés.

M. le Curé de Ste-Anne après avoir félicité ses paroissiens de ce que toutes leurs écoles étaient des écoles catholiques, a demandé de réciter chaque jour à la fin de la classe, un Notre Père, un Je Vous Salue Marie, et trois invocations à St-Joseph Calasanz le Patron de nos écoles catholiques, pour les bienfaiteurs de ces écoles, en faisant remarquer que si les enfants de la paroisse avaient le bonheur de recevoir une éducation chrétienne, ils le devaient au zèle et au dévouement de notre digne archevêque et à la charité des membres de la belle œuvre du " Denier de Manitoba. " (1)

La conduite de l'Angleterre dans l'Afrique centrale

Au congrès colonial qui vient de se tenir à Bruxelles, le R. P. Charmettant a flétri énergiquement la conduite du gouvernement anglais dans l'Afrique centrale.

(1) Reproduit du " Manitoba. "

Il y a dix-sept ans environ, dit le R. P. Charmettant, arrivaient sur les bords du Nyanza les premiers missionnaires catholiques. Ils furent d'abord reçus à bras ouverts par le roi Mtésa, parce qu'il croyait trouver en eux des agents commerciaux qui se mettraient à sa disposition pour amener dans ses Etats les richesses de l'Europe.

Mais il s'en détourna peu d'années après, quand il eut constaté que ces hommes modestes se préoccupaient par-dessus tout des intérêts supérieurs de son peuple, et se tenaient scrupuleusement à l'écart de toute question politique ou commerciale.

C'est alors qu'il donna ses préférences et ses faveurs à quelques missionnaires anglais qui convoitaient pour leur pays ces riches provinces du Nyanza, en vertu du plan bien connu aujourd'hui de la main-mise de l'Angleterre sur l'Afrique.

Mais, pendant ce temps, le catholicisme faisait de rapides progrès dans l'Ouganda, malgré la persécution, sourde d'abord, puis nettement déclarée de Mtésa, qui n'hésita pas à faire brûler vifs, le même jour, cent deux de ses pages, âgés de dix-huit à vingt ans, qui refusaient d'abandonner le christianisme qu'ils avaient embrassé.

C'est au point qu'à sa mort, survenue en 1895, le catholicisme comptait dans l'Ouganda près de 50,000 adhérents, parmi lesquels Moanga, fils et héritier du trône de Mtésa, tandis que le protestantisme anglais n'avait pu faire que quelques milliers d'adeptes.

C'est alors que l'Angleterre entre officiellement en scène. Elle envoie un de ses officiers, le commandant Lugar, avec des fusils, des provisions de guerre et des canons Maxim, pour imposer, au besoin par la force, le protectorat britannique à l'Ouganda.

Mais la cour presque tout entière est déjà catholique, ainsi que le plus grand nombre des ministres du roi Moanga et des chefs de l'armée. Il y a donc là, pour les visées de l'Angleterre, une force de résistance qu'il faut briser. On le fera sournoisement, en provoquant une agitation politique, en faveur des Anglais, parmi les nègres protestants.

Les rebelles furent écrasés par un général énergique, qui est le vrai chef du parti catholique. C'est alors que les Anglais interviennent directement; mais, de peur d'être trop faibles contre ces noirs victorieux, ils n'hésitent pas, eux, gens civilisés à s'unir aux esclavagistes, aux arabes traitants, à qui ils confient

des fusils, et c'est à coups de canons qu'ils détruisent cette vaillante armée de noirs chrétiens qui n'ont pour armes que des lances, des javelots et des flèches.

Puis, ils font mettre le feu à Roubaga, la capitale du roi d'Ouganda, ils détruisent de fond en comble le vaste établissement des missionnaires et font raser les bananeraies des catholiques qu'ils exilent en masse dans le Bouddou, une des provinces de l'Ouest les plus éloignées et les plus insalubres de la région des grands lacs. Ce lamentable exode a duré trois ans.

Les missionnaires et les chefs catholiques s'adressèrent directement au gouvernement de Londres pour se faire rendre justice. Celui-ci, au lieu de désavouer ses agents, ratifia tout ce qui avait été fait, et se contenta de demander la note des dégâts commis.

Les missionnaires répondirent avec dignité qu'ils ne réclamaient rien pour eux-mêmes, ni pour leurs établissements détruits, mais qu'ils estimaient à plus d'un million, au bas mot, la perte matérielle subie par leurs ouailles.

Vous croyez sans doute que les Anglais ont été heureux de terminer cette odieuse affaire en envoyant ce malheureux million à ces noirs lésés ? Point du tout.

Après une prétendue enquête qui dura deux ans ; ils estimèrent à 500.000 francs seulement les dégâts qu'ils avaient causés, et ce fut tout !

Quant à l'argent, ils ne l'ont jamais versé ; et voilà bientôt dix ans que cette dette, sacrée entre toutes, n'est pas encore payée.

Léon Gautier

Un grand érudit, M. Léon Gautier, qui était en même temps un grand chrétien, vient de mourir à Paris.

Cette mort sera une perte pour la France savante et lettrée et en particulier pour tous ceux qu'avait si vivement intéressés, depuis quelque temps, la résurrection du moyen-âge.

M. Léon Gautier, âme délicate et poétique en même temps que chercheur consciencieux, s'était voué à la noble tâche de reconstituer et de vulgariser notre littérature du moyen-âge, si longtemps méconnue.

Léon Gautier avait été amené à la religion par l'étude attentive et consciencieuse du moyen-âge. Sa foi n'en fut que plus solide, le savant professeur de l'Ecole des chartes, en dépit des courants contraires, n'hésitait pas à proclamer hautement, jusque dans le titre de ses ouvrages, ses convictions religieuses.

Doublement fonctionnaire, puisqu'il joignait à ses labours professoraux le service de chef de section aux Archives nationales, il était de ceux qui ne savent point baisser pavillon devant la libre-pensée toute puissante, et de ceux aussi que la libre-pensée n'ose frapper, de peur de frapper en même temps la science dans la personne d'un de ses représentants les plus autorisés et les plus en vue.

Reconnaissance à Mgr de Laval

Une personne souffrant d'une maladie très douloureuse et très grave a été guérie dans une neuvaine faite au Vénérable François de Laval ; elle le remercie publiquement de cette grâce obtenue par son intercession. H. D. Ptre.

Québec, 13 septembre 1887.

Docteur

Ce nom qui indique *une science étendue et profonde*, est donné à quelques hommes supérieurs dont la doctrine est suivie dans l'Eglise catholique et dont les écrits ont été reconnus comme exempts d'erreur. Tous les docteurs sont saints.

L'Eglise grecque en compte quatre : S. Basile, S. Athanase S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostôme.

L'Eglise latine en compte onze : S. Jérôme, S. Augustin, S. Ambroise, S. Grégoire le Grand, S. Bernard, S. Hilaire, S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, S. François de Sales, S. Alphonse de Liguori, S. Jean Damascène, S. Pierre Damien.

Actuellement, on donne le nom de docteur à celui qui après avoir subi des examens dans une université approuvée par le Souverain Pontife, est promu au plus haut degré de la faculté dans laquelle il a étudié.

L'abbé Daens

Nos lecteurs connaissent le nom de cet abbé, fameux depuis une quinzaine de mois en particulier. Il est député et démocrate jusqu'à l'impossible. Mais si son *démocratie* lui a mérité de compter parmi les mandataires du peuple, il ne lui a pas attiré dans la même mesure les faveurs de son évêque.

Il y a quelques années, il avait encouru une censure plus ou moins grave. Non content de cette première peine, il a su manœuvrer de façon à encourir la *suspense a divinis*. Maintenant il ne peut plus célébrer ni remplir aucune fonction du saint ministère, nulle part, tant que la punition ne sera pas levée.

Il n'a voulu relever que de sa propre autorité, se démocratiser tant qu'il voudrait, aussi il n'a pas tardé à aller se briser sur les écueils.

Scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel

“ Est-il convenable de donner le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel distinctement et séparément des autres, par honneur et sentiment de dévotion, plutôt que de le joindre à quatre ou cinq autres, et de le bénir et de l'imposer confusément avec ceux-ci ? ”

Dans sa séance du 26 mars 1887, la Sacrée Congrégation étudia cette question et, après sérieux examen, répondit : “ Oui cela est convenable. ”

Puis, elle résolut de demander à Notre Saint-Père le Pape s'il ne serait pas bon de revenir sur l'indult accordé à certaines congrégations et Ordres religieux de donner le scapulaire du Mont-Carmel confusément avec d'autres, de limiter ce pouvoir à un certain temps déterminé et de ne plus l'accorder par la suite.

Le secrétaire de la Congrégation soumit cette question à Sa Sainteté dans l'audience du 28 avril 1887. Notre Saint-Père approuva la réponse donnée par la Sacrée Congrégation, puis décréta que l'indult en question ne vaudrait plus que pour dix ans, sous quelque forme qu'il ait été concédé, et enfin qu'il ne serait plus accordé à l'avenir.

Les colporteurs de bibles protestantes

Il est des protestants qui commencent à comprendre que le colportage de bibles, à travers la province de Québec, est une

comédie trop dispendieuse, puisque ses résultats sont absolument nuls. Preuve, l'alinéa suivant, extrait d'une communication adressée à la *Minerve*, par un protestant authentique.

“ Il y a très longtemps que nos sociétés missionnaires veulent abandonner l'œuvre inutile du colportage, mais toujours les colporteurs ont eu des avocats pour s'intéresser à leur cause et faire valoir le besoin de ces ouvriers : toujours on a eu soin d'exagérer l'œuvre de ces ouvriers ; mais la comédie a duré assez longtemps ; la farce commence à être usée. Changeons de tactique ; débarrassons-nous de ces ouvriers qui tournent le christianisme en ridicule et exploitent la crédulité des braves gens. ”

“ Labrador et Anticosti ”

Nous remercions M. l'abbé Huard, Supérieur, du Séminaire de Chicoutimi, de l'envoi qu'il a bien voulu nous faire de son ouvrage sur le Labrador et l'Anticosti.

La Semaine Religieuse parlera prochainement, nous l'espérons, de cet intéressant volume, et elle devra en dire beaucoup de bien si elle veut rendre justice à l'auteur.

En attendant, contentons-nous de faire remarquer que la partie matérielle fait honneur aux imprimeurs, MM. C.-O. Beauchemin et Fils.

Le volume est orné de 45 gravures et portraits, et d'une carte du golfe Saint-Laurent.

En sous-titre, il y a ceci, qui donne le plan de l'ouvrage : *Journal de voyage. Histoire. Topographie. Pêcheurs canadiens et acadiens. Indiens montagnais.* Format in-80, XV-505 pages.

Le prix de vente du volume est de \$1.50 ; par la poste : \$1.60 en Canada, et \$1.70 aux États-Unis. — S'adresser à l'auteur et à tous les libraires de Québec et de Montréal.

HISTOIRE

DU

CAP-SANTÉ

(Suite)

Dans le mois d'avril de cette année 1824, la maison d'un nommé Joseph Morisset, habitant du petit bois de l'Ail, fut la proie des flammes, et en si peu de temps que presque tout ce

qui était dans cette maison brûla avec la maison même, ceux qui l'habitaient n'ayant eu quasi que le temps d'en sortir. Le feu avait été mis par l'imprudence d'un enfant qui, ayant été dans le grenier de cette maison, s'était amusé à essayer parmi plusieurs morceaux de tondre, celui qui était le plus facile à prendre au feu, en battant le briquet dessus. Il en laissa, sans s'en apercevoir sans doute, quelques morceaux sur lesquels le feu avait pris, et ce furent ces morceaux de tondre qui communiquèrent le feu à d'autres objets dans le grenier. Déjà tout y était en feu, sans que les personnes de la maison, qui étaient alors occupées à prendre leur diner, s'en fussent aperçues en aucune manière. Ce furent des voisins, même assez éloignés de cette maison, qui, en voyant sortir la fumée par le toit, vinrent avertir dans la maison, où les gens ne pensaient à rien, car peu de minutes après les planchers s'abimèrent, toute la maison étant en feu.

Deux ou trois ans auparavant, la maison voisine, qui venait d'être achevée, et dans laquelle le propriétaire, le jeune Frs-Henry La Salle Marcot, de vaît conduire sous peu de jours celle qu'il était sur le point d'épouser, brûla pareillement par accident. On y avait fait du feu pour sécher ou les planchers ou les crépits tout nouveaux, et personne n'était dans la maison pour en avoir soin. Le feu pendant la nuit se communiqua aux planchers, et de là à toute la maison, qui en peu de temps ne fut plus qu'un monceau de cendres.

La même année, au moment où les blés venaient d'être mis en terre, vers la fin de mai, un orage violent accompagné d'une pluie et d'une grêle abondantes et poussées par un vent extrêmement fort, fit craindre une perte considérable sur les blés, qui furent en plusieurs endroits déterrés, entraînés et amassés en tas dans les endroits bas des champs. Cependant il en resta encore assez dans les lieux mêmes ainsi ravagés pour que la perte ne fut que médiocre.

En 1825, on fit faire les deux tableaux des chapelles. Celui de sainte Anne fut fait par M. Antoine Plamondon ; celui de saint Joachim par M. Joseph Legaré, l'un et l'autre jeunes peintres canadiens, et qui ne devaient qu'à leur talent naturel leur habileté dans l'art si précieux de la peinture, n'ayant jamais jusqu'alors été instruits des principes de cet art, par aucun maître. Chacun de ces tableaux avec son cadre coûta 20 louis.

Peu de temps après avoir fait le tableau de sainte Anne,

M. Plamondon sachant combien le tableau du maître-autel déplaisait à M. le curé, fit généreusement les propositions suivantes à ce sujet : ce monsieur offrait de faire, à la place du tableau du maître-autel dont on a déjà donné une idée dans ces mémoires, et du mérite duquel chacun peut juger en le voyant, une copie fidèle du superbe tableau de l'adoration des mages, qui est à la chapelle des Messieurs du Séminaire de Québec, et dans les proportions qu'on voudrait déterminer ; à condition qu'on lui abandonnerait le tableau actuel à grands personnages ; qu'on lui donnerait trois louis en dédommagement pour les frais des matières du nouveau tableau qu'il ferait ; enfin, à condition qu'on lui donnerait la préférence pour faire les deux autres tableaux qu'on avait résolu de faire peindre pour mettre dans les deux grands trumeaux du chœur, pour chacun desquels tableaux avec leurs cadres, on lui paierait vingt louis ; les sujets de ces nouveaux tableaux, ainsi que leurs dimensions, étaient au choix de M. le curé. Ainsi pour trois louis et le sacrifice peu pénible sans doute du tableau actuel du maître-autel, on pouvait se procurer une copie superbe d'un des plus magnifiques tableaux qu'il y ait certainement dans le pays. Aucune proposition plus généreuse et plus à l'avantage de la paroisse ne pouvait être faite. M. le curé pour sa part en sentait tout le prix, et il n'est personne sans doute qui ne croie qu'elle eût dû être reçue avec empressement et avec reconnaissance. Cependant ces propositions si avantageuses, bien loin d'être agréées par l'assemblée de messieurs les marguilliers, furent rejetées avec dédain, pour ne pas dire avec indignation. Changés tout à coup et comme par enchantement, en admirateurs passionnés de leur tableau à figures gigantesques : et surtout charmés de ces couleurs qu'eux seuls y voyaient, et demandant avec une espèce d'inquiétude ironique, si le tableau qu'on leur offrait à la place du leur, serait aussi brillant et aussi haut de couleur, car c'était les seules choses qu'ils paraissaient alors le plus apprécier : en un mot paraissant désespérer d'avoir jamais dans leur église, rien de si parfait en fait de peinture, que leur grand tableau, MM. les marguilliers rejetant les propositions de M. Plamondon, refusèrent obstinément d'abandonner le chef-d'œuvre qui orne leur maître-autel.

Au reste, cette conduite des marguilliers n'était que l'effet des préventions et de la mauvaise humeur d'un petit nombre

d'entre eux. Ceux qui le composaient avaient su faire partager aux autres la bizarrerie et le ridicule de leurs sentiments. Il ne fut pas difficile à M. le curé, après cette assemblée orageuse, et où l'on avait parlé de la peinture d'une manière si originale, de faire voir aux marguilliers leur tort, et combien grand et de quelle nature était le ridicule dont ils venaient de se couvrir. Ils eurent honte de s'être ainsi laissé entraîner à des préjugés qui leur étaient étrangers. Dans une autre assemblée qui eu lieu quelque temps après, ils renirent cette affaire en question, témoignèrent leur regret de s'être ainsi refusés à un avantage qui ne se représenterait peut-être jamais, et prièrent M. le curé de renouer ses communications avec M. Plamondon, consentant unanimement aux offres que ce monsieur avait eu la générosité de faire. Il n'était plus temps. M. Plamondon, sur le point de partir pour l'Europe, répondit que le moment de son départ devant avoir lieu sous peu de jours, il lui était impossible d'accéder au vœu trop tardif des marguilliers. Il eut néanmoins la générosité de répondre encore qu'à son retour d'Europe s'il avait lieu, et que les choses fussent dans le même état, c'est-à-dire les deux tableaux du chœur à faire et celui du maître-autel à ôter, il remplirait les conditions qu'il avait d'abord proposées. Les choses sont donc restées dans l'état où elles étaient : le grand tableau figure encore au-dessus du maître-autel objet de l'admiration pour les uns, objet de pitié pour les autres.

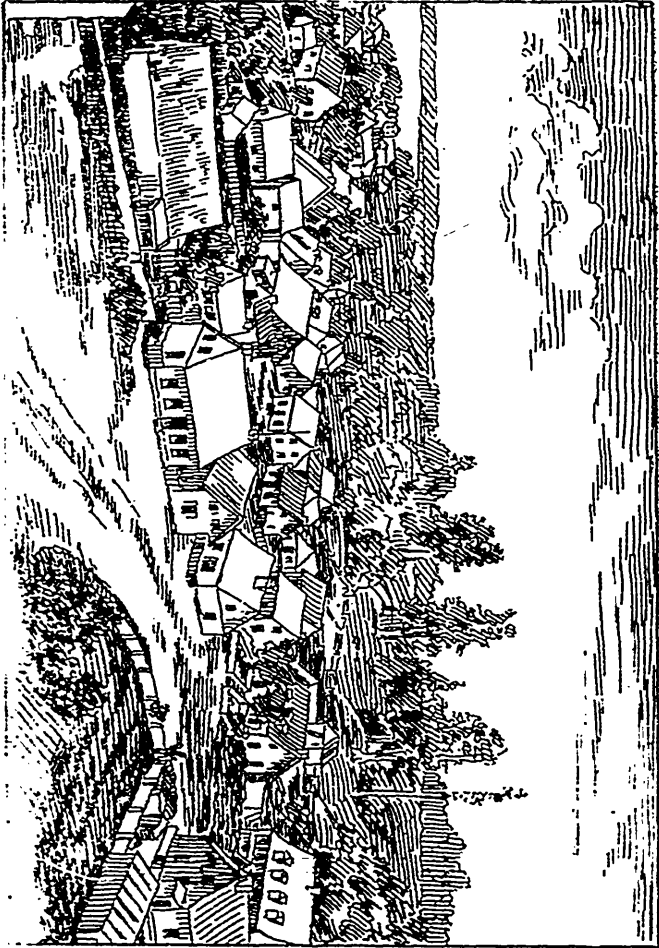
Dans l'hiver de 1825 à 1826, quelque temps avant les fêtes de Noël, il y eut dans la nuit d'un samedi et une grande partie du dimanche qui suivait, un vent furieux qui venait du sud. Le feu prit dans plusieurs cheminées, malgré les précautions que l'on prenait ; mais comme il fallait nécessairement du feu dans les maisons à cause du froid qui régnait alors, la violence du vent par moment était telle, qu'elle enlevait le peu de feu que l'on conservait. Plusieurs bâtiments furent renversés, plusieurs perdirent ou la totalité ou une grande partie de leurs couvertures. Plusieurs particuliers, dont les maisons étaient plus exposées à la violence du vent, furent obligés d'arrêter avec des cordages la charpente de leurs maisons, sans quoi elles auraient été emportées. On craignit beaucoup pour les clochers de l'église et pour le comble même. Cependant il n'y eut point d'autre dommage fait à l'église que la perte de deux travées de la couverture sur le mur du portail de l'église, qui furent enlevées par le vent.

Ce fut vers ce temps, qu'on cessa enfin de voir rôder des bandes de sauvages vagabonds, les uns de Bécancourt, les autres de St-François et d'autres lieux. Ces sauvages, attirés, nous ne saurions dire par quels motifs, dans cette paroisse, y passaient les uns l'été dans les bois, auprès des habitations du petit bois de l'Ail, de Saint-Charles et de Saint-George; d'autres hivernaient, soit dans les bois également, soit chez des particuliers qui avaient la patience de s'embarasser de ces canailles. Au demeurant, comme les uns et les autres n'apportaient rien de bon dans la paroisse en y venant, ils n'y ont rien laissé dont on puisse leur avoir obligation. Leur fréquentation même a été pour plusieurs une cause et une occasion de désordres.

En 1826, le 19 mai, des voleurs étant entrés dans la maison de François Piché, alors marguillier en charge et absent de sa maison dans ce moment, ce que les voleurs n'ignoraient pas, ils forcèrent sa femme de leur livrer les clefs d'un bureau où ils soupçonnaient qu'il y avait de l'argent. Ils y trouvèrent en effet un sac contenant cinquante et quelques livres, appartenant à la fabrique, et se sauvèrent avec cette prise. Poursuivis dès le lendemain, ils furent arrêtés sous peu de jours à Québec, et confinés dans les prisons. Leur procès a été fait, leur crime prouvé, leur sentence sur le point d'être portée; mais des formalités omises dans leur procès, a-t-on dit, ont arrêté toutes choses. Pendant ce temps-là, de ces scélérats, les uns se sont sauvés de prison, les autres, le public n'en a plus entendu parler, jusqu'au moment où quelques-uns d'eux, accompagnés de nouveaux gibiers de potence, sont venus rendre une nouvelle visite au même François Piché, visite qui a été accompagnée des circonstances les plus affreuses, comme nous le rapporterons en son lieu. Quant aux cinquante louis volés, une bien petite partie a été recouvrée, le reste a été perdu pour la fabrique.

Dans la même année, par ordre de la Législature, il fut fait un dénombrement de la population de la province. L'état de la population de la paroisse du Cap-Santé était, à l'époque du recensement, de 2,516 âmes. Celui du comté entier, de 13,285 âmes.

Cette année 1826 fut malheureusement remarquable par le nombre des personnes de cette paroisse qui se noyèrent. Dans l'espace de cinq mois, cinq particuliers périrent dans les eaux. Le premier, François Xavier Marcot, un cultivateur âgé de vingt-



Partie ouest du village du Cap-Saint-Jacques

sept ans, se noya le 7 juin, dans la rivière de Portneuf, étant tombé par accident de dessus le quai qui est à l'entrée de cette rivière, à son confluent avec le fleuve.

Son corps fut trouvé peu d'heures après sa chute et presque au même endroit où il était tombé. Cet accident fit naître à plusieurs les soupçons les plus atroces et les plus injustes contre une personne qui se trouvait seule avec le susdit François Marcot, au moment de sa chute dans l'eau ; nous disons, soupçons les plus injustes, puisqu'il n'y avait rien absolument qui pût donner lieu à ces soupçons, et que l'état de cette personne et les rapports qui l'unissaient au dit François Marcot, devaient naturellement faire repousser jusqu'à l'idée même du crime dont on voulait la croire coupable. Cette personne était son épouse. Dans les affreux soupçons que quelques personnes voulurent élever contre cette jeune épouse, devenue veuve d'une manière si déplorable, soupçons qui n'allaient à rien moins qu'à la faire considérer comme cause volontaire de la mort de son mari, et comme l'ayant elle même poussé et précipité dans la rivière, pour s'en défaire, on ne vit en ces soupçons, qu'une nouvelle preuve des excès horribles où peuvent porter la méchanceté de certaines personnes, et des préventions injustes dont on se laisse dominer.

La seconde personne qui périt par l'eau, fut le nommé François Hardy dit Châtillon, du petit bois de l'Ail. Il se rendait à Québec avec un autre homme, dans un bateau chargé d'effets qu'ils conduisaient à la ville. Heurtés dans leur bateau par un navire qu'ils ne surent point éviter, le susdit François Hardy fut jeté par la violence du choc hors du bateau où il était, et il disparut avant qu'il fût possible de lui donner aucun secours. Cet accident arriva vers le 20 septembre.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à S. Patrice de Québec, le 3 ; à S. Gilles, le 5 ; aux SS. Anges de Beauce, le 6 ; à S. Bruno, le 8.